

FLASH INFO

ACCORD CADRE 2023 QU'EST-CE QUI CHANGE ?



LES SALAIRES

Une nouvelle classification pour toutes les fonctions actuelles et à venir avec une nouvelle grille salariale revalorisée.

UN POINT SUR CET ACCORD

Après 2 ans de négociation et plus de 20 réunions qui se sont tenues entre la direction, Force Ouvrière et les autres organisations syndicales, nous avons abouti à un nouvel accord et un nouveau statut pour les cadres de la Fondation Apprentis d'Auteuil.

L'accord de la Famille Cadre concerne pas moins de **1200** salariés avec une classification de **105** fonctions de métiers qui évoluera en fonction de l'activité.

Nous avons porté une attention au respect des équilibres temps de vie des cadres et de leur charge de travail, avec une revalorisation des grilles de salaires, d'une meilleure prise en compte des astreintes, d'une évolution des jours de ressourcements et du Forfait jours mieux encadrés.

LES PSYCHOLOGUES

Les psychologues sont intégrés dans l'accord de la Famille Cadre avec une meilleure reconnaissance de leur statut.

Le RIDESF à disposition du salarié sera de 10% de son temps de travail. Il pourra l'effectuer sur site ou en dehors de son lieu de travail et ce temps sera fractionnable.



